



Règlement du *Concours des 10 mots de la Francophonie* et critères d'évaluation

La CONFEMEN invite les établissements à accorder aux élèves du temps en classe pour la rédaction de leurs copies et/ou la création de leurs illustrations. Chaque élève devra inscrire sur une feuille agrafée celle où il aura traité le sujet son **prénom** et son **nom**, son **âge**, sa **classe** et son **école**, ses **coordonnées**, le **nom** et le **contact** de son professeur et, s'il le souhaite, le **titre** de sa production. Ces renseignements seront utilisés pour la diffusion des noms des lauréats et la publication des textes primés au niveau national. Les textes seront jugés en fonction de la qualité de la langue, de la créativité de l'auteur et de la compréhension du sujet.

Une fois toutes les copies rassemblées, l'établissement devra sélectionner les trois meilleurs textes ou illustrations dans chacune des catégories représentées et les acheminer à la CONFEMEN au plus tard le **11 mars 2010**, en un seul envoi par établissement, soit par courriel à communication@confemen.org, mmodi@confemen.org, apsene@confemen.org, par fax (s'assurer de la lisibilité des documents) au 33 825 17 70, ou en personne. Dans le cas d'un envoi électronique, les textes retranscrits devront être fidèles à ceux des élèves, incluant les fautes d'orthographe et de syntaxe. Les versions manuscrites seront centralisées par les Inspections d'Académies pour le cycle élémentaire et par les relais régionaux pour les cycles Moyen et Secondaire. Elles seront acheminées à la CONFEMEN pour validation avant le vendredi 5 mars **2010**.

Prix pour les lauréats nationaux du *Concours des 10 mots de la Francophonie*

À l'échelle nationale, les auteurs des trois meilleurs textes ou représentations graphiques des différentes catégories bénéficieront :

- d'une participation à la cérémonie de remise des prix du Concours en présence de personnalités de la Francophonie (frais de transport payés pour le lauréat et un proche) ;
- de lots de prix comprenant des ouvrages de référence, des livres et du matériel d'écriture ou de dessin ;
- d'un certificat « Lauréat du Concours des 10 mots de la Francophonie 2010 – Burkina Faso » ; et
- de la publication de leurs textes sur le site Web de la CONFEMEN et dans un recueil.

Les lauréats des 1^{er} prix dans chacune des catégories courront la chance de remporter la grande finale du *Concours* et de voyager à Dakar, Sénégal, pour recevoir un prix.

✂ **Pour nos statistiques**

Nous vous invitons à joindre vos réponses aux questions suivantes aux copies présélectionnées :

Combien d'élèves compte votre établissement ? _____

Combien d'élèves ont rédigé un texte ou créé une illustration dans le cadre du Concours en 2010 ? _____

Comment avez-vous entendu parler du Concours ?

Signature du Chef d'établissement :
